



## Au sommaire

Le Mot du Maire .....	1
L'état civil.....	2
Les efforts payent.....	2
Travaux de voirie 2016.....	2
L'éclairage fait peau neuve .....	2
Demande CU B .....	3
Point sur les parcelles .....	3
Nouveaux stops à la commune .....	4
Etude sur la sécurité des piétons .....	4
Piscine de Chaux .....	5
Site internet .....	5
Dates à retenir.....	5
Repas Communal.....	6
Commission Bois.....	7
Rappel incivilités et bonnes manières.....	7
Fleurissement du village .....	8
Atelier des enfants.....	8
Atelier bricolage de Noël .....	8
Illuminations de Noël.....	9
Le Père Noël vous cherche.....	9
Recensement .....	9

## Le Mot du Maire

Chers concitoyens

Vous avez sans doute constaté que tous les points que je vous avais présentés n'ont pas encore aboutis.

Trois dossiers avaient été retenus pour cette année :

### L'éclairage public :

Nous avons décidé de remplacer nos vieilles ampoules par de nouvelles au Sodium. Nous avons bénéficié d'une subvention du SIED et les travaux sont terminés (voir article) ;

### La mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public :

Nous avons eu réponse mi-novembre que notre dossier (passé en commission le 30 mars) était retenu. Nous avons envisagé les travaux sur trois ans, nous réfléchissons dès à présent sur les aménagements facilement réalisables par Sébastien (notre employé communal) pour le premier semestre.

### L'eau potable :

Nous avons décidé de renouveler les deux dernières tranches du réseau avant le transfert de compétences à la CCPR. Il s'agit de la Rue des Pelouses et de la Rue du Milieu. Un plan de relance ayant été proposé par le Conseil Départemental, nous avons déposé un dossier (passé en commission fin juin) qui a été retenu.

La consultation des entreprises est en cours et l'ouverture des plis s'effectuera mi-janvier avec ces travaux prévus en Mars/Avril.

Mais le plus gros travail auquel j'ai eu à faire face résulte de la loi NOTRe et de ses conséquences, je veux parler du PLUi.

Nous avons informé les concitoyens dès la première réunion et beaucoup d'entre vous ont pris peur de voir leur terrain déclassé. J'ai dû instruire dix-sept dossiers sur les derniers mois principalement en zone NA (Non Aménagé) du Plan d'Occupation des Sols (POS). Les récentes réunions publiques à Voray sur L'Ognon et Rioz ont été plutôt rassurantes mais il faudra rester vigilant car c'est avec ce futur document d'urbanisme que nous déciderons de l'avenir de notre village et des 32 autres communes de la CCPR.

Pour 2017, nous réfléchissons sur de nouveaux sujets tout en tenant compte de vos préoccupations, vous pouvez également nous apporter vos idées ou encore participer aux commissions qui seront heureuses de vous accueillir.

Je tiens à remercier le personnel communal ainsi que tous les bénévoles pour leur dévouement.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

J'aurai l'occasion de vous présenter mes vœux le samedi 07 Janvier 2017 à la salle communale à 11H.

Vous êtes les bienvenus.

Frédéric CHAUPUIS



## Etat Civil

### Naissances :

- GENTIT Alice née le 08 Juin 2016,
- MOREL Mya née le 19 Août 2016,
- DUBOURG CORREIA Kayliah née le 09 Octobre 2016,
- DEMOULIN GEORGES Léonie née le 07 Novembre 2016.

### Décès :

- THIRIOT Martial le 06 Décembre 2016.

Aucun mariage dans la commune cette année.

## Les efforts payent

Lors de l'été 2014, La Trésorerie de RIOZ nous retournait quelques bordereaux de règlement faute de liquidité communale. Cet événement marqua les esprits des membres du Conseil Municipal.

A notre prise de fonction, nous savions que les finances n'étaient pas au mieux. Il fallut donc redoubler d'effort pour assainir les dépenses de la Commune et pour générer de nouvelles recettes. Nous avons donc fait des choix sur notre orientation budgétaire et nous avons réussi à vendre 3 parcelles à bâtir. Ainsi nous avons réduit le prêt relais de 160 000 € à 67 000 € en trois ans et payer toutes nos dépenses, même celles imprévues imposées par la législation.

Notre équilibre financier s'améliorant, nous allons pouvoir mettre en œuvre des actions choisies et non plus se restreindre aux affaires courantes. Pour preuve de cette réussite l'établissement bancaire finançant le prêt relais nous accompagne une dernière année, considérant que notre bonne gestion devra permettre la liquidation du prêt relais au 30 novembre 2017.

A bientôt lors de notre prochaine communication sur les comptes 2016 et le budget 2017.

La commission Finance.

## Travaux de voirie

Pour cette année, la commune a investi environ 30 000 € dans la réfection de la voirie :

- Rue de la Lotière, l'accotement a été repris et un bicouche appliqué ;
- Rue de la Baubette, bicouche sur la portion de la route jusqu'à l'intersection Chaux/Bonnevent qui s'était arrêté, à l'époque de la construction du lotissement, à la dernière maison de celui-ci ;
- Rue du Roussot, reprise de la route ;
- Rue des Champ-Paillards, reprise de la route ;
- Chemin de la Combe au Billy, Pose de concassés pour rendre le chemin praticable ;
- Rue des Fournières, reprise complète de la rue ;
- Divers points à temps dans le village.

## L'éclairage fait peau neuve

C'est en ces périodes de courtes journées que l'on apprécie le plus notre nouvel éclairage : une lumière orangée due aux lampes à sodium qui ont pris la place d'ampoules à vapeurs de mercure désormais interdites d'usage. En effet, celles-ci, outre une consommation importante sont maintenant reconnues dangereuses pour l'environnement et donc, notre santé.

L'économie d'énergie réalisée devait impérativement être supérieure à 40 % si notre commune voulait bénéficier des importantes subventions (80% du total !) allouées via le SIED (le syndicat départemental d'électrification). Mission très largement accomplie puisqu'on passe d'une consommation de 20818kw à 4468kw (en théorie, bien sûr !).

Le coût de ce changement de lampes auquel s'ajoutent divers travaux comme l'installation d'horloges astronomiques s'établit à 18570.62€TTC, dont 20 % à la charge de la commune.

Le choix de lampes à leds n'a pas été retenu en raison d'une fiabilité encore à prouver associée à des coûts de maintenance élevés sans compter un prix d'achat prohibitif, même subventionné.

Nos nouvelles lampes diminuent d'ailleurs leur puissance et donc leur consommation en milieu de nuit.

## Demande de CU B



Les certificats d'urbanisme sont des actes fournis par l'administration permettant à l'administré demandeur de se voir informé des contraintes d'urbanisme pesant sur son projet et de stabiliser pour un an et demi ou plus lesdites contraintes. Actuellement il existe deux types de certificats :

- Un certificat d'urbanisme « d'information » (le CU A) ;
- Un certificat d'urbanisme dit « opérationnel » qui prend position sur la faisabilité d'une opération déterminée (le CU B).

A la suite du lancement du PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, nous avons eu beaucoup de demandes sur la commune comme vous pouvez le remarquer sur la carte communale.

## Point sur les parcelles

Point sur les parcelles Communales restant à vendre sur ROCHEFORT

Encore quatre parcelles disponibles sur le lotissement Rue des Combes et une Rue de la Baubette d'une contenance de 1200 M2 à 50 € le M2.

Malgré un coût d'acquisition proposé au plus bas, Cette année a été très maigre en nouveaux contacts de personnes ayant un projet.

A cette conjoncture difficile et pleine d'incertitude, vient s'ajouter le grand projet de construction du PLUi, bouleversant de façon significative l'offre de foncier disponible sur notre commune.

Nous poursuivons nos efforts afin de finaliser au plus vite la vente du foncier communal.



## Nouveaux stop à la commune



Nous avons décidé de modifier 5 intersections de voies par des panneaux STOP comme vous pouvez le voir sur le plan :

- Rues des Echos,
- Rue de la Distillerie,
- Rue du Chenalot,
- Rue du Sillon
- Rue des Grandes Pièces.

## Etudes sur la sécurité des piétons

Nous avons décidé pour 2017 de se pencher sur la sécurité des piétons et limiter la vitesse dans nos entrées de village.

A cet effet, nous avons déjà pris une première décision en délibérant le mercredi 21/12/16 lors du dernier conseil municipal pour instaurer un bus pour les collégiens, uniquement le soir et le mercredi à midi, afin d'assurer la liaison entre Chaux La Lotière et Rochefort. En effet, cette partie de route est relativement dangereuse. Etant dans l'incapacité de la sécuriser, le coût pour uniquement le retour du soir restant plutôt correct (environ 2000€) et les efforts financiers ayant portés leurs fruits, nous avons donc opté pour l'ajout de ce trajet à la ligne existante, le retour sur Rochefort et ce jusqu'aux vacances d'été dans un premier temps. Les nouveaux horaires seront affichés aux panneaux d'affichage.

Nous nous pencherons très rapidement sur les autres axes routiers. Nous avons déjà quelques idées d'aménagement.



## Repas Communal

La piscine intercommunale de Chaux est restée fermée cet été suite à une grosse fuite sous le bassin qui la vidait pratiquement à la même vitesse qu'elle se remplissait. La CCPR, qui en a la compétence, a lancé une étude par le biais d'INGENIERIE70 pour la faire réparer.

Aujourd'hui, l'alimentation en eau de la piscine se fait par le fond et différentes bouches. Au fur et à mesure des années, les fuites se sont développées à plusieurs bouches. La solution est de condamner définitivement ce système et de le remplacer par une alimentation en eau par le haut, solution la plus efficace en termes de faisabilité et de coût en préservant au maximum les installations existantes.

Ce coût estimatif est de 206726 € HT financés pour 35% par le Département, 30% par l'état (DETR) et les 35% restant à la charge de la CCPR. Les travaux sont prévus courant 2017 pour une réouverture l'été 2017. Le montant reste salé pour une piscine d'eau douce...



## Le site internet se porte bien



www.chaux-la-lotiere.fr se porte bien, il a largement atteint sa vitesse de croisière avec 5917 visiteurs en 2016.

Si une rubrique ou information vous manque, faites nous en part, nous nous attacherons à l'ajouter.

La Commission Communication

## Dates à retenir

- **07 janvier 2017 :** Vœux du maire
- **22 janvier 2017 :** Repas communal
- **01 février 2017 :** AG Association Les Chaux du Coq
- **25 mars 2017 :** Soirée déguisée (repas + DJ)
- **début mars 2017 :** Concours et ouverture de pêche
- **fin aout 2017 :** Jeux intervillages organisés par Boulot
- **courant 2017 :** Ateliers des enfants



## Après le succès de la Magie et de l'Hypnose en 2016 !

### Notre Repas Communal 2017 sera basé sous la signe de l'humour par le trait



Date de l'évènement : le 22 janvier 2017

Au menu : préparé par TRAITEUR ET VINS DE GENEUILLE et servi à l'assiette par les membres du Conseil Municipal

#### Pour les Adultes

Kir royal, amuses bouches

Aumônière de saumon fumé et crevettes, sauce citronné aneth

Croute forestière aux morilles et vin jaune

Magret de canard rôti aux griottines

Gratins dauphinois et Flan de courgettes, carottes

Plateaux de fromages Franc-Comtois et salade panachée

Verrine Chocolat et crémeux passion, tartelette vanille-marron, bouchée de pain d'épices et ganache au chocolat

#### Pour les plus petits

Apéritifs avec jus de fruit et chips...

Lasagne

Dessert surprise

Pendant que les grands danseront, les petits iront regarder un film « dessin animée »



Et nous laisserons le crayon s'exprimer avec LOLO le caricaturiste

Pas d'inquiétude, vous ne serez pas dessiné à votre insu !



Pour la danse : animé par Agnès GRUHIER à l'accordéon et Paul BERNARD à la guitare

La CHAUCORALE nous fera l'honneur de venir nous interpréter quelques chansons

Nous comptons sur votre présence, N'oubliez pas de vous s'inscrire



Petit jeu pour l'amusement :



## Commission Bois

Cette année nous avons eu un petit volume de bois à vendre.

La vente des coupes de bois s'est faite dans les parcelles 20 et 25. Elle a eu lieu le 07 novembre à Noidans les Vesoul.

L'entreprise Cenci de Ronchamp s'est portée acquéreuse pour un montant de 19440 € TTC. 78 affouagistes dont 3 avec portions façonnées, se verront attribuer 5 stères à faire sur les petites futaies et les branchages.

En complément, nous avons mis en vente sur la parcelle 5R 91 stères répartis en 9 lots. Le tirage au sort des petites futaies ainsi que la vente de lots ont eu lieu le Jeudi 08 décembre.

Pour les lots façonnés nous avons signé une convention d'affouage avec le centre de Beaumotte (chantier d'insertion).

Pour les branchages, le tirage sera réalisé dès que la société Cenci sera intervenue.

Pour l'année 2017-18 l'exploitation du bois se fera dans les parcelles 16 et 33j.

Petit rappel important :

Il est strictement interdit de stocker votre bois sur les terrains communaux sous peine d'enlèvement.

Nous tenons au nom du conseil municipal à remercier particulièrement tous les membres de la commission bois pour leur dévouement et leur grande disponibilité.

Cette année, Messieurs Christophe Guichard et François Maillot ont été désignés garants du bois.



## Rappels incivilités et bonnes manières

L'affouage a été récemment distribué. A cet effet, le conseil municipal tient à rappeler que toute personne ayant réservé une portion, doit s'assurer de pouvoir la stocker sur sa propriété et non sur le domaine communal. Le tronçonnage est interdit le dimanche.

Des cambriolages ont eu lieu courant 2015 sur notre commune, cela n'arrive malheureusement pas qu'aux autres. Toute personne suspectant un véhicule ou des rôdeurs, ne doit pas hésiter à prévenir la gendarmerie.

Il est rappelé l'interdiction de brûler tout type de matériaux.

Les décorations de Noël installées par la commune à divers endroits ne sont pas là pour être détériorées mais pour rappeler le côté festif du mois de décembre et égayer notre village. Toutes détériorations diverses des biens communaux feront l'objet de poursuites.

Par arrêté préfectoral, des horaires de tonte et de nuisances sonores s'appliquent à tous :

- Pour la tonte, du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 sauf jours fériés et le dimanche et jours fériés, de 10h00 à 12h00.
- Pour les nuisances sonores, elles sont tolérées de 07h00 à 20h00.

Des chiens aboient très régulièrement dans le village, aucune règle particulière n'est déterminée à ce sujet. Il appartient donc aux propriétaires d'en déterminer le seuil d'acceptabilité et de faire le nécessaire pour éviter des aboiements intempestifs dérangeant la population avoisinante. Il est aussi rappelé que les chiens doivent être promenés en laisse.

## Fleurissement du village

Cette année encore vous avez été nombreux à répondre présents au rendez-vous annuel de la commission « cadre de vie » pour le fleurissement de notre commune.

Nous remercions les habitants de Chau La Lotière pour leur aide dans la plantation des très nombreuses fleurs qui sont venues embellir notre village.

Cette matinée, devenue désormais un rituel du mois de mai, est toujours un moment de grande convivialité et de bonne humeur.

Nous avons eu le plaisir de voir s'épanouir nos massifs un peu partout dans nos 3 hameaux et ce jusque fin novembre.

Les bulbes de tulipes ont pris maintenant la place de nos fleurs d'été, il faudra alors patienter jusqu'en avril pour en découvrir les couleurs annonciatrices des beaux jours.



## Atelier des enfants



Pas moins de 28 enfants ont participé à l'atelier bricolage sur le thème des décorations de Noël, le samedi 3 décembre 2016.

Les enfants ont pu contribuer à la confection de nouvelles décorations pour accrocher dans les sapins de la fontaine du coq sans tête mais également des photophores que chacun a



rapportés chez lui en souvenir de cette journée.

L'après-midi s'est achevé sur un joyeux goûter avec, en point d'orgue, la visite surprise du Père Noël venu embrasser les enfants et leur distribuer quelques papillotes.

La commission « cadre de vie » tient à remercier tout particulièrement les parents qui nous ont aidés à encadrer les différentes activités proposées.

## Atelier Bricolage de Noël



La commission cadre de vie a travaillé à la décoration de la fontaine de Chau La Lotière.

Elle a organisé un après-midi « atelier créatif » avec les enfants qui ont réalisé divers travaux comme développé dans l'article « Atelier des enfants ».

Ces travaux ont servi pour partie à cette décoration.

Vous pourrez vous y arrêter voir leur travail ainsi que les morceaux de bois utilisés pour effectuer divers personnages.

## Illuminations de Noël

Cette année nous avons mis l'accent sur les économies d'électricité. Tout comme les changements de têtes de lampadaires pour des ampoules au sodium moins consommatrices (voir article en afférant), nous avons opté pour remplacer les anciens systèmes à ampoules des décorations des poteaux par des cordons à leds beaucoup moins consommateurs en électricité.

Bravo à notre employé communal qui a réalisé un travail rapide et efficace afin que tout soit prêt pour être posé courant décembre.

## Le Père Noël vous cherche

Nous remarquons à chaque distribution de journaux, invitations ou autres qu'il y a beaucoup de boîtes aux lettres sur la commune qui restent sans nom(s) ni numéro de maison. Attention, le Père Noël va bientôt venir déposer ses cadeaux, il serait dommage que vos petites têtes blondes, ou vous-même, ne reçoivent pas ce qu'ils ont commandé par erreur d'adresse...

Plus sérieusement, comme nous l'avons évoqué dans l'article précédent, 2017 est l'année du recensement. Il serait plus aisé à l'agent recenseur de ne pas avoir à rechercher les noms des habitants ou le numéro de leur maison. Sans cela, il devra noter des descriptions de la maison, par exemple : première maison à droite du calvaire, 3ème maison à gauche entre le 3 et le 7, etc...

Pensez aussi à nos jeunes facteurs qui débutent et même aux habitués.

Par ailleurs, certaines boîtes aux lettres ne sont pas accessibles facilement pour la distribution, voire cachées. Sauf si les personnes concernées souhaitent ne pas être desservies, nous leur serions reconnaissantes de bien vouloir faire au mieux pour en améliorer l'accès quand elle existe ou en installer une quand elle n'existe pas.

## Recensement 2017

L'année 2017 sera l'année du recensement. Il est effectué tous les 5 ans, le précédent était en 2012. Il est réalisé par un agent recenseur. Pour cette occasion M. Jean-Baptiste Chapuis sera notre agent recenseur. Le coordinateur communal est Ludovic Brenot. Le recensement débutera le 19 janvier 2017 et se terminera le 18 février 2017. Jean-Baptiste passera dans chaque foyer expliquer les démarches à suivre. Pour compléter le questionnaire deux possibilités s'offrent à vous :

Via internet (plus sûr et plus immédiat) ;

Sur le formulaire que notre agent recenseur vous déposera lors de sa venue.

Si vous optez pour la version papier vous pourrez soit déposer en mairie soit la remettre à notre agent recenseur (joignable par téléphone) avant la date butoir du 18 février.

Dans la mesure du possible, pour plus de facilité de gestion et de rapidité d'exécution, nous vous encourageons à répondre à cette enquête via internet.

### Pour mémoire :

Aucune autre enquête ne permet de recueillir des données aussi détaillées sur l'ensemble de la population en matière de démographie, d'économie, de société et de culture. Elle permet de connaître le nombre d'habitants dans notre commune, base de la dotation que nous recevons de l'Etat. Le recensement sert aussi à diverses autres choses. Vous pouvez vous renseigner sur le site de la commune : <https://www.chaux-la-lotiere.fr> ou sur le site de l'Insee : <http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil à Jean-Baptiste. N'hésitez pas à lui poser toutes vos questions. Ludovic BRENOT sera également disponible pour vous répondre.

Nous espérons avoir 100 % de la population pour cette enquête, aussi nous nous permettrons de faire les relances nécessaires afin d'être sûr de n'oublier personnes.

Merci à toutes et tous pour votre sens civique et votre contribution.



Toute l'équipe  
du Conseil Municipal  
vous souhaite de très bonnes fêtes  
de fin d'année.

